

Modèle de registre des violations de données

Le responsable du traitement doit documenter toute violation de données à l'aide d'un registre interne dans lequel sont consignés les faits concernant la violation, ses effets et les mesures prises pour y remédier (RGPD, art. 33, § 5). Ce modèle de registre permet de remplir cette obligation et contient les documents relatifs à la violation et aux notifications effectuées. Voir « Gérer une violation de données à caractère personnel », page 184.

Date de la violation	Description de la violation	Mesures techniques ou organisationnelles prises ou à prendre pour remédier à la violation (1)	Effets de la violation (2)	Date de la notification à la CNIL	Formulaire de la notification à la CNIL à insérer (3)	Date et message d'information aux personnes concernées, s'il y a lieu (4)	Retour de la CNIL, s'il y a lieu (5)

(1) Remplir à l'aide des informations communiquées par l'équipe de sécurité des systèmes d'informations.
(2) Indiquer le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et décrire les conséquences potentielles.
(3) A partir de mai 2018, la notification de violations de données s'effectuera via un nouveau téléservice. Il est conseillé d'insérer dans ce registre la notification sauvegardée sous forme de fichier PDF.
(4) Insérer le fichier de message d'information aux personnes concernées.
(5) Préciser les demandes complémentaires et les réponses apportées.